

<p style="text-align: center;">Elections au Conseil d'Ecole</p>
--

PARENTS

En votant pour élire vos représentants au

CONSEIL D'ECOLE

Vous contribuez à la vie de l'Ecole

Dans quelques semaines, en tant que parents d'élèves, vous allez devoir élire vos représentants au conseil d'école.

Un rôle essentiel :

Le conseil d'école est constitué pour une année.

Il se réunit régulièrement pour donner son avis, transmettre vos idées et vos questions sur la vie de l'école.

Qui est électeur ?

Chaque parent est électeur. Il ne dispose que d'une voix quel que soit le nombre de ses enfants inscrits dans la même école.

Qui peut être candidat ?

Tout électeur est éligible.

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES
AU CONSEIL D'ECOLE

Scrutin du

MODALITES DE VOTE :

Vous avez le choix entre 2 possibilités :

1. LE VOTE À L'ECOLE le jour du scrutin.

Un bureau de vote vous attend (horaires affichés à l'école).

2. LE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Dans ce cas, votre vote se fait à l'aide d'enveloppes qui devront parvenir à l'école par l'intermédiaire de votre enfant avant la clôture du scrutin.

Procédure du vote par correspondance :

Vous mettez **UN SEUL** bulletin de vote, **sans rien écrire dessus**, dans la petite enveloppe de couleur fournie par l'école. **Ne rien écrire sur cette enveloppe.**

Ensuite vous mettez l'enveloppe de couleur **fermée** dans l'enveloppe blanche.

Derrière l'enveloppe blanche vos indiquez :

Vos nom, prénom

adresse

signature

Chaque parent (père + mère) peut voter.

En votant pour élire vos représentants au conseil d'école, vous contribuerez à la vie de l'école.